

A NNEE 1964 -0- N° 22 /PR/SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU l'Ordonnance N°8 du 11 Janvier 1964 portant constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret N°27/GPRD/SGG du 21 Janvier 1964 fixant la composition des cabinets ministériels ;

VU l'Ordonnance N°15/GPRD/SGG du 21 Janvier 1964 fixant les rémunérations des personnels servant dans un cabinet ministériel ;

SUR proposition du Président du Conseil, Chef du Gouvernement,

Le conseil des ministres entendu,

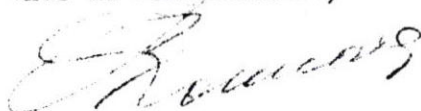
D É C R Ê T E :

Article 1er - Monsieur Robert BANDEIRA, précédemment Secrétaire Général de la Défense Nationale, est nommé Chargé de mission au cabinet du Chef du Gouvernement, Président du Conseil.

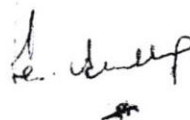
Article 2 - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

PORTO-NOVO, le 14 Février 1964

Par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,



J. AHOMADEGBE-TOMETIN



S.-M. APITHY

Ampliations :

PR 10 Intéressé .. 1